

Brevet d'Études Professionnelles

ÉTUDES du BÂTIMENT

Session 2020

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

◆ **Pour toutes les épreuves, le candidat apportera :**

- le matériel scolaire usuel,
- calculatrice :
l'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé,
l'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

◆ **Matériel spécifique aux épreuves professionnelles EP1 et EP2 :**

Épreuve EP1 :

- crayons de couleurs ou feutres fins,
- surligneurs

Épreuve EP2 :

- crayons de couleurs ou feutres fins,
- surligneurs.

- tout matériel électronique de communication est INTERDIT,
- aucun document n'est autorisé.

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES Spécialité : Études du Bâtiment	CONSIGNES AUX CANDIDATS	Page 1/1
	Épreuves EP1 et EP2	Session 2020